UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME (486e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 19 MARS 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11887
Contrat de service de gré à gré à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'entreprise Teklia dans le cadre des travaux pour la reconnaissance optique de caractères manuscrits (OCR)

ATTENDU que dans le cadre du projet financé par la Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI), BALSAC réalisation des travaux de cartographie haute résolution de la population franco-canadienne pour lesquels un contrat de service et de développement (R&D) pour la reconnaissance optique de caractères manuscrits doit être conclu;

ATTENDU la Procédure relative à l'attribution de contrats et à la gestion contractuelle;

ATTENDU la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;

ATTENDU les appels d'intérêts publiés sur le portail SÉAO sollicitant des soumissions pour la reconnaissance optique de caractères manuscrits (OCR) dans le cadre du projet « i-BALSAC : une infrastructure multisectorielle pour une cartographie haute résolution de la population franco-canadienne »;

ATTENDU la résolution CEX-4335 du Comité exécutif relative à l'octroi du contrat de service de gré à gré à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et la compagnie A2iA (Mitek) pour la reconnaissance optique de caractères manuscrits (OCR);

ATTENDU que le contrat avec A2iA n'a pu être conclu;

ATTENDU que l'entreprise Teklia est la seule prestataire possible en vue d'exécuter ce contrat;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de Mme Catherine Laprise, APPUYÉE par M. Denis Bilodeau, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

1- **D'** abroger la résolution CEX-4335 du Comité exécutif relative à l'octroi du contrat de gré à gré à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et la compagnie A2iA (Mitek) pour la reconnaissance optique de caractères manuscrits (OCR);

2- **D'** approuver le contrat de service de gré à gré de l'ordre de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 $), excluant les taxes, à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'entreprise Teklia dans le cadre du projet « i-BALSAC : une infrastructure multisectorielle pour une cartographie haute résolution de la population franco-canadienne », tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante;

3- **D'** autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, la vice-rectrice aux affaires administratives, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, le contrat de service et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

La secrétaire de réunion,

Marie-Julie Potvin

Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 20 mars 2019